



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 38881

Texte de la question

M Jean-Louis Masson appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation dramatique que connaissent les chômeurs en fin de droit de cinquante-trois ans et plus. En effet, en raison de leur âge, les intéressés ne peuvent espérer retrouver un emploi, ni bénéficier d'une prérétraite réservée aux licenciés économiques de plus de cinquante-cinq ans. Or, bien souvent, ils totalisent déjà trente-sept années et demie de cotisations, mais ne peuvent obtenir la liquidation de leur retraite avant leur soixantième anniversaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qui pourraient être prises en faveur de cette catégorie de chômeurs.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38881

Rubrique : Retraites: generalites

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1494